

Joseph Ferrayé
Hotel Voltaire Palace
Ferney Voltaire, F
Télécopie 33.4.50408300

Monsieur Bernard Bertossa
Palais de Justice
Place du Bourg-de-Four
Genève, CH
Télécopie 41.22.7814365

22.02.99

Cher Monsieur,

Monsieur Kurt Senn (Inspecteur au Bundesamt für Polizeiwesen) nous a confirmé vous avoir envoyé officiellement, les documents concernant les corruptions qui ont été versées à tous mes avocats pour étouffer ma plainte (déposée le 29.01.96 à mon nom par Maîtres Bonnant et Warluzel, qui devaient normalement défendre mes droits), contre l'escroquerie perpétrée en 1995/1996 à Genève par des notaires, avocats, banquiers suisses concernant mes droits provenant de la vente de mes systèmes d'extinction et blocage déposés qui ont maîtrisé les 1164 puits soumis à des fortes pressions, explosés en 1991 au Kowait, en trois mois au lieu des six ans qu'il fallait pour les tuer avec les procédés classiques.

Mes systèmes qui ont révolutionné près de 15.000 fois les procédés classiques ont arrêté la pollution de la terre dans un temps record épargnant 250 milliards de dollars des incendies, ont été déclarés procédés stratégiques et vendus aussi frauduleusement, par Saudi-Aramco et le Kowait pour plusieurs centaines de milliards de dollars aux autres pays pétroliers.

En 1995, mes avocats et notaires ont séquestré tous ces comptes avec un jugement obtenu au nom de la société Wildrose Investors Group et escroqué à mon nom avec mes signatures les montants provenant de la vente de ces systèmes avec les principaux groupes d'escrocs, le Kowait et Saudi-Aramco.

L'accord concernant la vente de mon système de blocage signé par Saudi-Aramco avec les escrocs le 27.07.91 a été antériorisé de deux ans, constituant une fausse antériorité sur les dates des dépôts de mes brevets prouvant incontestablement l'escroquerie préméditée et la complicité de Saudi-Aramco et du Kowait.

Les énormes montants provenant de mes systèmes ont aveuglé tous les notaires et avocats que j'avais mandatés successivement pour me défendre, qui s'étant alliés avec les escrocs, essayent de blanchir les comptes escroqués, comme vous l'avez compris par les documents que vous avez reçus officiellement prouvant incontestablement les escroqueries successive avec abus de pouvoirs, faux et usage de faux et association internationale de malfaiteurs.

Il s'est avéré incontestablement aussi avec les faux documents établis par mes avocats, les notaires, les banques pour maîtriser l'escroquerie, qui sont à votre entière disposition, qu'ils n'ont pas été à la hauteur de cette affaire exceptionnelle, en la traîtant de très bas au lieu de défendre un idéal avec fierté.

La plainte qui concerne l'escroquerie des systèmes qui ont maîtrisé les 1164 puits soumis à des fortes pressions en trois mois, révolutionnant 15.000 fois les procédés classiques et qui ont été déclarés stratégiques ne peut en aucun cas être étouffée prouvée par le plan déchu, perpétré par mes avocats, avec la complicité du Kowait, Saudi-Aramco et l'injustice de la justice, par la destruction de ma plainte au lieu de son instruction.

Je vous demande un rendez-vous le plus tôt possible pour me permettre de vous remettre des dizaines de faux documents établis bêtement par tous ces escrocs et corrompus réunis, pour maîtriser l'escroquerie prouvant incontestablement aussi tous les aspects des abus de pouvoirs, faux et usage de faux et association internationale de malfaiteurs en complément des pièces officielles de corruption envoyés par Monsieur Kurt Senn que la justice aurait pu obtenir en quelques heures.

Cet abrégé vous donne un aperçu que vous devez connaître déjà concernant ma procédure, avec les documents officiels que vous avez reçus comprenant tous les documents prouvant incontestablement la corruption de l'ensemble de mes avocats, elle doit être jugée de suite si les différents groupes d'escrocs veulent éviter les conséquences et le scandale.

Les documents officiels de l'OMPI prouvant incontestablement mes droits sur ces systèmes, avec les descriptions et les photos en couleurs de mes systèmes en application frauduleuse avec la déclaration de Monsieur Gérard Vitrac (ingénieur docteur pétrolier) qui a dirigé des experts des extinctions des puits prouvant incontestablement que se sont mes systèmes qui ont maîtrisé les 1164 puits au Kowait et qui sont à votre entière disposition.

Je dois attirer aussi votre attention sur les cinq faits suivants :

I Le classement de ma plainte le 06.02.97, par Madame Junod, avec un faux rapport du docteur Ricono, qui avait été condamné par l'Ordre National des Médecins, le 20.11.94, par un jugement de blâme pour faux rapport que Maître Sordet n'a pas voulu tenir compte dans son recours à la chambre d'accusation malgré mes insistances successives.

II Des documents importants concernant ma procédure (saisis le 06.02.96 chez Mottu et Bruppacher) qui avaient disparu du parquet en février 1996, ont réapparu le 28.04.97, suite à l'avertissement que j'ai envoyé en novembre 1996 à Monsieur Crochet, de poursuivre tout comportement contre mes droits d'abus de pouvoirs; ces documents ont réapparu dans une lettre envoyée par Monsieur Crochet à la chambre d'accusation déclarant que vu l'intention manifestée par Ferrayé d'interjeter recours et d'accéder aux documents de la procédure, il a appelé Mottu qui a fait le tri des documents qui sont soumis à son secrêt professionnel et qui ne peuvent être remis à Ferrayé.

III Monsieur Crochet a déclaré que Maître Mottu a trié des documents qui sont soumis au secrêt professionnel et qui ne peuvent être remis à J. F. malgré les cinq raisons suivantes excluant le secrêt professionnel dans ma procédure :

I Je suis en procédure pénale.

II Mottu était mon notaire.

III Je suis le plaignant pas l'accusé.

IV Ma plainte est aussi contre Mottu, qui fait partie indissociable des escrocs constituant le groupe III.

V Mottu est désigné dans ma plainte.

IV Le 10.02.97, après que Maître Sordet a reçu tous les documents qui avaient disparus du parquet en février 1996, prouvant incontestablement l'étendue de l'escroquerie, par ses relations; dans une lettre envoyée à Monsieur Crochet, Basano s'est appitoyé de votre petit salaire et à la fin de sa lettre, dans une phrase manuscrite et resignée, Basano demande la protection de la justice suisse vu la tournure des évènements, prouvant incontestablement la complicité du ...

V Des dizaines de documents flagrants qui étaient au parquet et qui m'ont été remis par Madame Sordet prouvant incontestablement le chantage perpétré par cinq des principaux escrocs (excepté Tillié qui avait suggéré en été 1995 ce nouveau plan d'escroquerie à mes avocats) suite à la flagrante escroquerie perpétrée à Genève par mes avocats et notaires.

VI Des dizaines de documents prouvant incontestablement aussi l'existence des comptes démasquant les fausses déclarations établies par les banques affirmant l'inexistence de ces comptes.

VII Des dizaines d'articles publiés dans des journaux, des livres par les escrocs, déclarant publiquement que je suis l'inventeur, pour résoudre les problèmes de partage de mes droits ou masquer leur implication pour éviter les conséquences pénales.

Malgré tous ces documents prouvant incontestablement une cascade d'escroqueries et des corruptions, la justice à Genève a osé classer ma plainte le 06.02.97, avec le faux rapport précité,

Je n'arrive pas à croire qu'en Suisse, qui est le pays des droits de l'homme par excellence; la justice et la fierté pouvaient être autant bafoués, laissant libre cours à l'injustice.

Avec les documents que vous avez reçus; ou qui ont disparus du parquet ou même qui sont en ma possession; le fait de prétendre attendre les résultats des commissions rogatoires du Kowait; que les institutions kowaitiennes ne fonctionnent pas comme en Suisse! !; que le retard n'est pas en la défaveur de J. F.; qu'il est certain que tout ce qui manque au dossier constitue un handicap; qu'il n'existe pas de convention d'entraide avec le Kowait; chercher des éléments de base au Kowait; d'être en droit d'attendre des réponses très intéressantes sur place, ce qui a été affirmé par Madame Junod (voir Info-Dimanche du 21 février 1999), ces flagrantes contradictions avec la réalité prouvent incontestablement que ma procédure, traîne volontairement à Genève ???

avec
Les documents des corruptions prouvant incontestablement aussi les abus de pouvoirs, faux et usage de faux et association internationale de malfaiteurs vous devez séquestrer tous les comptes et lancer des mandats d'arrêts internationaux contre tous les contrevenants.

Le Kowait et Saudi-Aramco ne me payent pas des commissions sur les ventes du pétrole et par conséquent n'ont aucun droit de vendre mes systèmes, sachant que les escroqueries et corruption successives après 1995 ont été perpétrées en Suisse, qui n'est pas une jungle et ne fait pas partie du désert Arabe.

Tous ces escrocs et corrompus évoquent l'implication des hauts responsables pour maîtriser l'escroquerie; ces hauts responsables impliqués ne sont-ils pas au-dessous des lois ?

Tous ces escrocs ont reconnu officiellement que je suis l'inventeur des systèmes concernés et signé des conventions, cessions et ordres des virements pour me verser tous mes droits; de même qu'ils ont avoué aussi publiquement que je suis l'inventeur, sachant que personne ne peut s'opposer à mes droits ou étouffer ma procédure en cours.

**Des avocats genevois que je ne connais pas ont aussi parasité sur l'affaire du siècle avec des mandats comportant des fausses signatures à mon nom, sont aussi à votre disposition.

Avec la volonté d'un seul homme, personne ne pourra établir l'injustice sous l'apparence de la justice pour des intérêts personnels.

Avec la volonté d'un seul homme, personne ne pourra par abus des pouvoirs, faux et usage de faux et association internationale de malfaiteurs établir l'injustice.

Avec la volonté d'un seul homme, personne ne pourra corrompre ou être corrompu et la vie sera plus facile et plus saine.

Avec la volonté d'un seul homme, la justice à Genève pourra enfin triompher contre le mal.

Je vous remercie pour votre aimable compréhension et en attendant ce rendez-vous le plus tôt possible pour me permettre de trouver une solution avec vous et mes nouveaux avocats à cette grave situation je vous prie de croire Cher Monsieur en l'expression de mes sincères salutations et ma très haute considération.

J. Ferrayé